

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance		No SD SD-2023-6068
OBJET	Recommander au conseil d'abroger la résolution CM-20211207-1127 nommant 2 membres élues sur le Comité des partenaires Municipalité amie des aînés et de désigner un.e élu.e responsable des dossiers municipaux concernant les aînés		
No dossier(s) interne(s) : SG-3038-01 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-01-24 Date CM souhaitée : 2024-02-06			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2021-12-07 CM-20211207-1127 NOMINATIONS - COMITÉ DES PARTENAIRES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Christine Poirier et résolu à l'unanimité: de nommer les 2 membres du conseil municipal suivants afin de siéger au Comité des partenaires Municipalité amie des aînés (MADA), et ce, pour un mandat de 3 ans: Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale; Mme Flavia Alexandra Novac, conseillère municipale. ADOPTÉ (SD-2021-5961) Date No résolution Objet 2012-11-21 CE-2012-6826 NOMINATIONS - COMITÉ DES PARTENAIRES MUNICIPALITE AMIE DES AESIES (MADA) Résumé D'approuver la nomination de Mmes Jocelyne Guertin, membre du Comité exécutif, au poste de présidente, et Lucie Hill-Larocque, membre du Conseil municipal, au poste de vice- présidente, pour siéger au Comité des partenaires municipalité amie des aînés (MADA). D'approuver la nomination de Mmes Corinne Favier, Asma Brahimi, Louise Guindon, MM. Sylvio Manfredi, Jean Robitaille, Yves Roux et Bertrand Allen, représentants des partenaires clés. Il est également résolu d'approuver la nomination de MM. Pierre Tessier, Daniel Morin et Simon Bastien, fonctionnaires municipaux, comme personnes ressources.			
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a été consulté par le SCLSDS qui est responsable du Comité des partenaires Municipalité amie des aînés («Comité MADA») qui agit comme comité de pilotage afin de revoir l'à-propos que le conseil municipal nomme 2 élus sur ce comité compte tenu de sa réalité; ATTENDU QU'à l'initiative de la Ville, un comité des partenaires a été créé en 2010 afin de mettre en place une démarche MADA à Laval. Un soutien financier ponctuel de la part du ministère de la Famille et des Aînés avait été accordé pour établir cette démarche; ATTENDU QUE, par sa résolution CE-2012/6826 du 21 novembre 2012, le comité exécutif nommait 2 élus au Comité MADA, alors qu'en 2014, la Ville obtenait son accréditation MADA et devait désigner un élu responsable des enjeux reliés aux aînés, sans que cela exige une nomination sur le Comité MADA; ATTENDU QUE le 7 décembre 2021, le conseil municipal, par sa résolution CM-20211207-1127, a nommé à nouveau 2 membres du conseil comme membres du Comité au lieu de les désigner comme élues responsables des enjeux reliés aux aînés; ATTENDU QU'en raison de la nature technique et opérationnelle du Comité MADA, de la pratique recommandée de concentrer les implications des élus sur les comités de la Ville où ils contribuent de manière stratégique, et des exigences de l'accréditation MADA, qui nécessitent la désignation d'un.e élu.e en tant que responsable des questions liées aux aînés, le Secrétariat de la gouvernance recommande d'abroger la résolution CM-20211207-1127 qui nomme Mmes Sandra El-Helou et Flavia Alexandra Novac, conseillères municipales, en tant que membres du Comité des partenaires Municipalité amie des aînés et désigne un.e élu.e en tant qu'élue responsable des dossiers municipaux concernant les aînés.			
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS			

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2023-6068
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a été consulté par le SCLSDS qui est responsable du Comité des partenaires Municipalité amie des aînés (« Comité MADA ») qui agit comme comité de pilotage afin de revoir l'à-propos que le conseil municipal nomme deux (2) élus sur ce comité compte tenu de sa réalité; ATTENDU QU'en raison de la nature technique et opérationnelle du Comité MADA, de la pratique recommandée de concentrer les implications des élus sur les comités de la Ville où ils contribuent de manière stratégique, et des exigences de l'accréditation MADA, qui nécessitent la désignation d'un élu en tant que responsable des questions liées aux aînés, le Secrétariat de la gouvernance recommande d'abroger la résolution CM-20211207-1127 qui nomme Mmes Sandra El-Helou et Flavia Alexandra Novac, conseillères municipales, en tant que membres du Comité des partenaires Municipalité amie des aînés et désigne un.e élu.e en tant qu'élue responsable des dossiers municipaux concernant les aînés. EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : de recommander au conseil : d'abroger la résolution CM-20211207-1127 nommant Mmes Sandra El-Helou et Flavia Alexandra Novac, conseillères municipales, en tant que membres du Comité des partenaires Municipalité amie des aînés; de désigner Mme Sandra El-Helou, conseillère municipale, en tant qu'élue responsable des dossiers municipaux concernant les aînés.		